



Extrait du registre des délibérations Conseil municipal Séance du 23 Juin 2020

L'an 2020, le 23 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Larchant, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle Chatenoy, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent MÉVEL.

ETAIENT PRESENTS :

M. MÉVEL Vincent, Maire, M. GREGOIRE Jean Luc, Mme FOSTYKO Anne-Marie, M. MOUCHET Stéphane, M. LEPAGE Michel, Mme MAUMENE Nicole, M. CHARPAK Yves, Mme GIRARDOT Milène, M. PHILIPP Brice, Mme LAMBERT Corinne, Mme MANESSE CESARINI Laurence, Mme DEROUET Maud, M. ROTELLINI Eric, Mme ROHNER Martine.

ABSENT :

Excusé ayant donné procuration : M. BESNARD Jean Michel à M. MÉVEL Vincent.

Mme MANESSE CESARINI Laurence a été nommée Secrétaire de séance.

Actes rendus exécutoires

après dépôt en Sous-Préfecture le : 30/06/2020
et publication ou notification du :

Le procès verbal de la réunion du 9 juin 2020 a été approuvé à l'unanimité

SOMMAIRE

- Réf : 2020_101 - **AFFECTATION DU RESULTAT - COMMUNE**
- Réf : 2020_102 - **SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**
- Réf : 2020_103 - **SUBVENTION COMMUNALE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
- ANNEE 2020**
- Réf : 2020_104 - **SOUTIEN A L'ASSOCIATION FONCIERE DE LARCHANT**
- Réf : 2020_105 - **VOTE DES TAUX DE TAXES LOCALES**
- Réf : 2020_106 - **VOTE DU BUDGET - COMMUNE**
- Réf : 2020_107 - **AFFECTATION DU RESULTAT SERVICE ANNEXE ASSAINISSEMENT**
- Réf : 2020_108 - **VOTE DU BUDGET - SERVICE ANNEXE ASSAINISSEMENT**
- Réf : 2020_109 - **AFFECTATION DU RESULTAT SERVICE ANNEXE EAU**
- Réf : 2020_110 - **VOTE DU BUDGET - SERVICE EAU**
- Réf : 2020_111 - **AVENANTS AU MARCHÉ PUBLIC D'AMÉNAGEMENT D'UN COMMERCE EN
ZONE RURALE**

Réf : 2020_101 - AFFECTATION DU RESULTAT - COMMUNE

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 et constaté un résultat excédentaire en fonctionnement de 818 064.02 euros,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

. **DECIDE** d'affecter 150 000 euros au compte 1068 en recette d'investissement, d'octroyer le solde soit 668 064.02 euros au compte 002 "résultat de fonctionnement reporté" et de reporter l'excédent d'investissement, soit 257 737.50 euros, au compte 001, résultat d'investissement reporté.

Réf : 2020_102 - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, deux membres, compte tenu de leur implication dans deux associations distinctes, se sont abstenus :

. **DECIDE** d'allouer les subventions suivantes aux Associations suivantes pour l'année 2020

Associations	Montant 2020 proposé
Anciens du Canton	200,00 €
Association Culturelle de Larchant	2 000,00 €
Larchant Animation	4 000,00 €
L'arche de Véra	250,00 €
Les Amis de Mathurin	500,00 €
Philoz'arts	500,00 €
Société de Chasse de Larchant	150,00 €
Team Coquard	200,00 €
Coopérative Scolaire : 2019 : 710 € 2020 : 720 €	
<i>Ecole Guercheville - maternelles PS - MS</i>	60,00 €
<i>Ecole Guercheville - maternelles MS</i>	60,00 €
<i>Ecole Guercheville - maternelles GS</i>	70,00 €
<i>Ecole Rumont - CP/CE1</i>	60,00 €
<i>Ecole Amponville - CE1/CE2</i>	60,00 €
<i>Ecole Fromont - CE2/CM1</i>	60,00 €
<i>Ecole Larchant - CM1/CM2</i>	100,00 €
<i>Ecole Larchant (complément école sur place) - 25 élèves</i>	250,00 €
Blanche de Castille - Foyer socio éducatif	100,00 €
Blanche Castille - Union sportive	100,00 €
Entente Sportive de la Forêt	739,00 €
Rugby Club Nemours - Saint-Pierre-les-Nemours	50,00 €
Jeunes Sapeurs Pompiers L.C.L.R.	200,00 €
ADMR (Aide à domicile en milieu rural)	0,00 €
Association Essaim Gatinais - SIAMPADH	100,00 €
Association Le jeu Saint-Pierre-les-Nemours	0,00 €
Soutien Facil au service des personnes âgées et de leur famille	200,00 €
F.N.A.C.A.	150,00 €
La Croix Rouge	100,00 €
Ligue contre cancer	200,00 €
L'AFA - Les Fleurs de l'intestin	0,00 €
Association Française du Don du Sang Bénévole - FFDSB	100,00 €
Restos du Cœur	200,00 €
Secours Catholique	100,00 €
Secours Populaire	100,00 €
Le Groupe Ecologique de Nemours (GENE)	100,00 €
GENE	
Les Amis du Patrimoine	100,00 €
Association SAUVEBOIS	50,00 €
- Soit un total de	11 209,00 €

Réf : 2020_103 - SUBVENTION COMMUNALE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - ANNEE 2020

Afin de soutenir le CCAS dans ces actions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

. **DÉCIDE** qu'une subvention communale d'un montant de 1 000 euros lui sera attribuée. Celle-ci sera versée à l'article 65736 au cours de l'année 2020.

Réf : 2020_104 - SOUTIEN A L'ASSOCIATION FONCIERE DE LARCHANT

Afin de soutenir l'Association Foncière de Larchant dans ces actions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour, un membre, compte tenu de son implication dans l'associations, s'est abstenu :

. **DÉCIDE** qu'une subvention communale d'un montant de 1 000 euros lui sera attribuée. Celle-ci sera versée à l'article 65737 au cours de l'année 2020.

Réf : 2020_105 - VOTE DES TAUX DE TAXES LOCALES

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2020, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 208 354 € ;

Considérant l'analyse des différents documents financiers,

Considérant que le village de Larchant entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale ;

Le nouveau schéma de financement des communes, des EPCI à fiscalité propre, des conseils départementaux et des régions entrera en vigueur au 1er janvier 2021. L'année 2020 ne modifiera pas la répartition des recettes fiscales entre les catégories de collectivités locales.

Conformément à l'article 16 de la loi de finances pour 2020, prescrivant la suppression de la taxe d'habitation, les collectivités n'auront pas la possibilité de moduler le taux de la TH cette année. Le taux applicable aux impositions de 2019 sera reconduit en 2020.

Le produit de TH que percevront les collectivités (communes et EPCI à fiscalité propre) sera composé de trois fractions :

Résidence principale pour les contribuables non dégrévés (base nette 2020 x taux TH 2020)

Résidences secondaires (base nette 2020 x taux TH 2020)

Résidence principale pour les contribuables dégrévés (base nette 2020 x taux 2017)

Le Conseil municipal, par 14 voix pour et une abstention, après en avoir délibéré,

. **DÉCIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 et de les reconduire à l'identique sur 2020 soit :

- Foncier bâti : 14,57 %
- Foncier non bâti : 33,67 %

Pour information, ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année et jusqu'en 2022, une revalorisation fixée par la loi de finances ;

Pour 2020, la revalorisation des bases cadastrales est égale au taux de variation de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), soit 1.2 %.

. **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Réf : 2020_106 - VOTE DU BUDGET - COMMUNE

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Considérant que les communes ont cette année jusqu'au 31 juillet 2020 pour le vote du budget,

Considérant les propositions réalisées lors de la réunion de la commission des finances élargie à tout le conseil municipal les 10 mars et 2 juin 2020,

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2020, établi en conformité avec la nomenclature abrégée M14, dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent. Ce budget est voté par nature au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et une abstention :
. **ACCEPTE** le budget de l'année 2020, proposé par M. le Maire, dans lequel figurent :
- En section de fonctionnement : 1 267 615.02 €
- En section d'investissement : 788 537.50. €
. **VOTE** le budget primitif 2020.

Ils acceptent les dépenses d'investissement prévues notamment en €HT :

Honoraires architecte Eglise	5 000,00
Autre (insertions...)	3 000,00
Ségilog - Informatique	2 700,00
Utilisation des données dématérialisées Bles	100,00
Renouvellement certificat de signature pour 3 ans – annuité	450,00
Site Internet	500,00
Acquisition Terrain Parking Dame Jouanne	2 500,00
Acquisition Terrain Avenue J.L. Dumesnil - Frais de notaire	1 000,00
Acquisition Terrain Fontaine Saint Mathurin - + Frais de notaire	2 000,00
Acquisition Terrain Bois Fleury + Frais de notaire	8 000,00
Acquisition Ste Marie-Madeleine	23 000,00
Reliure 2 registres communaux délibérations et arrêtés	220,90
Œuvre d'art – Tableau	2 000,00
Travaux Boulangerie Bistrot de Pays sis 5 rue des Sablons	90 000,00
Matériel boulangerie	125 000,00
Bail commercial et diagnostics	4 000,00
Salle Chatenoy - Installation borne wifi	340,00
Aménagement électrique photocopieur	1 000,00
Acquisition matériel Mairie (fauteuil, cafetière, petscan...)	450,00
SALLE SABLONNIERE	
. Pieds du piano	260,00
. Escabeau	800,00
. Filtres de rechange VMC	1 220,00
, Remplacement éclairage suspendu	465,00
Enrobés Route de la Dame Jouanne - route de Villiers - Chemin du Marais	50 000,00
Terrassement Béton désactivé - Trottoirs PI Tilleuls	14 000,00

Guirlandes de rue Noël	800,00
Acquisition d'un défibrillateur	2 500,00
Panneaux	2 000,00
5 Plots lumineux solaires Ecluse	385,00
10 jardinières bois	1 140,00
Installation poteau bois pour éclairage public – angle rue Fossés Larry	1 026,00
Extension réseau rue Gaude Maria	10 000,00
CONTRAT RURAL	
Honoraires contrat rural	13 000,00
Honoraires plans topographiques	4 000,00
. Création d'un parking DJ	40 220,06
Aménagement des bâtiments publics année 2021	
. Mairie . Toilettes publiques	
Aménagement Place Pasteur et autres	167 210,27

Réf : 2020_107 - AFFECTATION DU RESULTAT SERVICE ANNEXE ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 et constaté un résultat excédentaire d'exploitation de 43 146.88 euros.

Le Conseil Municipal, en délibère, et à l'unanimité des membres présents ou représentés :
. **DECIDE**, de reporter la totalité soit 43 146.88 euros en recette de fonctionnement 002 et de reporter l'excédent d'investissement, soit 27 524.41 euros, au compte 001, résultat d'investissement.

Réf : 2020_108 - VOTE DU BUDGET - SERVICE ANNEXE ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Considérant que les communes ont cette année jusqu'au 31 juillet 2020 pour le vote du budget,

Considérant la fin de la construction de la station d'épuration et tenant compte du versement à venir des dernières subventions d'équipement la concernant,

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif du service assainissement de l'année 2020, établie en conformité avec la nomenclature abrégée M49, dont les dépenses et les recettes en section d'exploitation et en section d'investissement s'équilibrent. Ce budget est voté par nature au niveau du chapitre pour la fonction d'exploitation et d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés:

. **ACCEPTE** le budget de l'année 2020, proposé par M. le Maire, dans lequel figurent :

- En section d'exploitation : 104 646.88 €
- En section d'investissement : 225 020.62 €

. **VOTE** le budget primitif 2020.

Réf : 2020_109 - AFFECTATION DU RESULTAT SERVICE ANNEXE EAU

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 et constaté un résultat excédentaire d'exploitation de 7 090.31 euros,

Le Conseil Municipal, en délibère, et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

. **DECIDE** d'affecter 3 000 euros au compte 1068 en recette d'investissement, d'octroyer le solde soit 4 090.31 euros au compte 002 "résultat de fonctionnement reporté" et de reporter l'excédent d'investissement, soit 42 108.78 euros, au compte 001.

Réf : 2020_110 - VOTE DU BUDGET - SERVICE EAU

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Considérant que les communes ont cette année jusqu'au 30 juillet pour le vote du budget,

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif du service eau de l'année 2020, établie en conformité avec la nomenclature abrégée M49, dont les dépenses et les recettes en section d'exploitation et en section d'investissement s'équilibrent. Ce budget est voté par nature au niveau du chapitre pour la fonction d'exploitation et d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

. **ACCEPTE** le budget de l'année 2020, proposé par M. le Maire, dans lequel figurent :

- En section d'exploitation : 17 154.31 €

- En section d'investissement : 49 627.48 €

. **VOTE** le budget primitif 2020.

Réf : 2020_111 - AVENANTS AU MARCHE PUBLIC D'AMENAGEMENT D'UN COMMERCE EN ZONE RURALE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L-2122-4°, L-2131- 1 et 2 ;

Vu le code des marchés publics et plus particulièrement les articles 26-2 et 28 relatifs aux procédures de MAPA ;

Vu la délibération du 19 décembre 2018 précisant que la commune lançait le projet d'aménagement d'une boulangerie, salon de thé, petite épicerie ;

Considérant qu'il y a lieu d'exécuter la prestation ci-dessous dont les crédits sont inscrits au budget communal, section investissement ;

Considérant qu'une procédure de consultation a été lancée selon la procédure adaptée, des avis d'appel publics à la concurrence ont été publiés le 26 février 2019 ;

Considérant l'ouverture des plis le 29 mars 2019 ;

Considérant que plusieurs opérateurs économiques ont remis des offres recevables dans le délai imparti ;

Considérant qu'une analyse de l'offre, selon les critères fixés dans le DCE, a été établie par le Maître d'œuvre Caroline Jaunet en concertation avec la Commission MAPA qui l'a approuvée ;

Considérant la délibération actant le choix des entreprises n°2019-31 du 23 avril 2019,

Considérant les imprévus dans la réalisation des travaux à effectuer, il s'avère nécessaire d'apporter des modifications aux marchés de travaux initiaux. Ces actions représentent des plus ou moins values dans les travaux de construction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

. **DECIDE** de conclure un avenant visant à modifier les marchés suivants comme précisé ci-dessous :

. **Lot n°1 - Maçonnerie - Couverture**

Entreprise David DUPRÉ

Marché initial du 23 avril 2019 : Total €HT : 51 448.50 - Total €TTC 61 738.20

Avenant n° 01 – montant : 5 810 € HT

Nouveau montant du marché : 57 258.50 €HT

. **Lot n°3 - Electricité**

Entreprise SSE

Marché initial du 23 avril 2019 : Total €HT : 24 555 - Total €TTC 29 466.00

Avenant n° 01 – montant : 950 € HT

Nouveau montant du marché : 25 505 €HT

. **Lot n°4 - Menuiserie extérieure**

Entreprise Ty Braz

Marché initial du 23 avril 2019 : Total €HT : 14 670.98 - Total €TTC 17 605.18

Avenant n° 01 moins value – montant : -733.55 € HT

Nouveau montant du marché : 13 937.43 €HT

. **Lot n°6 - Matériel de boulangerie**

Entreprise RG Matériels

Marché initial du 23 avril 2019 : Total €HT : 108 430.00 - Total €TTC 130 116.00

Avenant n° 01 – montant : 18 186 € HT

Nouveau montant du marché : 126 616 €HT

. **AUTORISE** M. le Maire à signer les avenants à marchés de travaux relatifs à ces dossiers,

. **IMPUTE** cette dépense sur le compte 2313 du budget communal.

Questions diverses : /

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

LE MAIRE
Vincent MÉVEL